

bera dans une bien meilleure classe», parce que, chose curieuse, la teneur protéique est beaucoup plus élevée dans cette région qu'ailleurs.

Nous avons donc dit aux fermiers ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils ne peuvent pas faire. Nous leur avons dit comment maintenir leurs produits, à qui et comment les vendre. Nous leur avons prêté de l'argent, puis nous leur avons dit: «Si vous vendez du blé, vous devrez nous donner la moitié de l'argent.» Nous disons aux fermiers de l'Ouest canadien: «Vous devez vendre dix boisseaux de blé pour payer votre avance en espèces, car il vous faudra donner cinq boisseaux de ce blé pour payer l'avance.» Mais, nous savons tous que les fermiers ne vendront pas dix boisseaux de blé parce que leur quota ne sera pas si élevé. Ils ne s'attendent pas à un quota de plus de cinq boisseaux, de sorte que nous n'aurons que la moitié de l'argent.

Nous nous sommes introduits dans la production du blé. Nous avons beaucoup fait pour la contrôler et il convient de féliciter, je pense, les membres des Conseil des grains et de la Commission du blé d'avoir à cet égard édifié une réputation enviable pour le Canada. Il est dommage que nous ayons attendu que cette réputation soit ternie avant d'opérer des modifications de cette nature. Toutefois, je signale au ministre que nous avons nombre de responsabilités envers l'agriculteur. Il faut trouver les moyens de transformer radicalement le système de manutention des céréales et créer de nouvelles installations dans l'Ouest du Canada. Nous sommes encore à l'époque des voitures à traction animale. Tous les élévateurs qu'on construit dans l'Ouest conviennent aux charettes et ne laissent même pas passer un camion. Ils sont conçus pour un matériel démodé. Un député fait non de la tête. Si les agriculteurs sont de son avis, c'est uniquement parce qu'ils possèdent de telles installations et qu'ils ne pourraient que vendre à perte.

• (3.30 p.m.)

A mon avis, les wagons que nous utilisons, et qui ne sont pas construits pour les élévateurs que nous avons, et nos installations portuaires devraient tous être remodelés et modernisés pour satisfaire les besoins actuels du transport et assurer la manipulation de nos céréales. Les nouvelles normes de production que nous établissons devront être suffisamment élevées pour nous permettre de décider en toute légitimité au Canada, avec ou sans subvention, que nous pourrions produire la quantité de céréales qui rapportera un revenu raisonnable à l'agriculteur pour lui permettre de continuer l'exploitation de son entreprise. Il faut en assurer les agriculteurs.

Il faut établir à l'intention de l'agriculteur un niveau de production minimum, assorti d'une structure de contingentement suffisante pour lui apporter un standard raisonnable de vie. Je ne crois pas que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) considère cela comme un niveau raisonnable lorsque 25 p. 100 des agriculteurs en Saskatchewan touchent un revenu annuel moyen inférieur à \$2,500. Notre régime de contingentement doit produire un revenu raisonnable pour l'agriculteur, sinon il se retrouvera dans de sérieuses difficultés, et à la fin, l'agriculture et les consommateurs canadiens se trouveront tous deux en difficulté. Il n'y a pas lieu d'accentuer un secteur de l'économie agricole si nous ne stabilisons pas l'agriculture en général. Le changement proposé ici doit se faire parallèlement à d'autres modifications.

L'un de nos plus pressants besoins à l'heure actuelle se rattache à un programme de ventes d'exportation. En qualité de membre du comité de l'agriculture, j'ai été étonné de constater l'hésitation manifestée par ceux qui vendent nos produits agricoles. Nous semblons dépendre du genre de personne qui vendra du blé de l'Argentine cet après-midi, du blé de France demain, et qui offrira du blé canadien le lendemain. Ces gens ne vendent pas du blé simplement parce que c'est du blé canadien. Ils vendent du blé selon les occasions qui se présentent sur le marché, et ils touchent une commission pour leurs ventes. Cela n'est pas suffisant. Bien peu de pays ne mettent pas leurs ressources financières à contribution pour favoriser leurs ventes à l'exportation. C'est de là qu'est née la confusion actuelle et, si le Canada ne veut pas voir son agriculture réduite à néant, il devra assurer à ses fermiers les avantages que les autres pays accordent aux leurs, à notre époque difficile d'excédents d'exportation.

Le ministre a droit à nos félicitations pour avoir présenté le bill à l'étude. Je connais le ministre, ainsi que sa formation et ses traditions, et je sais qu'il a approuvé dernièrement la proposition du comité relative à la politique laitière. Aussi, suis-je persuadé qu'il acceptera volontiers suggestions et modifications. Moyennant une étude approfondie du problème actuel, je crois que le bill sous sa forme actuelle ou sous une autre sera avantageux aux fermiers canadiens qui ont sûrement eu à souffrir du fait qu'ils offraient un produit de première qualité. Ils se sont conformés aux normes qu'on leur avait indiquées et on vient leur dire maintenant que ces normes ne correspondent pas à la demande des marchés internationaux. Les fermiers ont par conséquent été incapables de rentrer dans leurs frais de production. J'espère que le projet de loi recevra l'attention voulue pour que l'on puisse passer sans heurts de l'ancienne à la